



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

**ARRÊTÉ n° ART/2024-65/V**  
**PORTANT réglementation de la circulation rue du Ruisseau**

**Le Maire de la Commune de DETTWILLER**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,  
VU le Code de la Route,  
VU le Code Pénal,  
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),  
VU la demande de Monsieur Matthieu WITZ de l'entreprise SOBECA de Bouxwiller (67330), concernant des travaux de branchements de gaz rue du Ruisseau,

**CONSIDERANT** que les travaux de branchement de gaz rue du Ruisseau prévus du jeudi 18 juillet 2024 au vendredi 2 août 2024 nécessitent une réglementation particulière de la circulation,  
**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de prendre des mesures,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Route barrée**

La rue du Ruisseau sera barrée à toute circulation de véhicules du jeudi 18 juillet 2024 au vendredi 2 août 2024.

Les riverains auront accès à la rue hormis pendant les phases de traversée de route. L'accès à la rue sera rétabli tous les soirs

**Article 2 : Interdiction de stationnement de véhicules dans l'emprise du chantier.**

Tout véhicule stationnant en un endroit interdit sera considéré comme gênant et verbalisé selon la réglementation en vigueur.

**Article 3 : Signalisation**

La signalisation réglementant la circulation sera mise en place et enlevée par l'entreprise en charge des travaux.

**Article 4 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, affichée en mairie et transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- au SIS 67
- au SMUR - Saverne
- au SMICTOM - Saverne
- au service technique - Dettwiller



Fait à Dettwiller, le 15 juillet 2024

Le Maire, Pascal BOEHM